

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_230157** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **22/05/2023**

Objet : **Marché transport adapté pour un agent de la Ville 2022**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **22/05/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision 230157 march_ transport adapt_ 23074 ann_e 2022.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

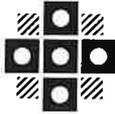
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230522-DCP_230157-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **22/05/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0157

Objet : Marché 23.074 relatif aux prestations de transport adapté d'un agent de la Ville de Tourcoing.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été lancée en 2022 en vue de bénéficier de prestations de transport adapté entre le Domicile et le lieu de travail d'agent de la Ville en situation de handicap ;

Considérant que la société ACHILLE SAS a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse dans les documents de consultation.

DECIDONS

Article 1^{er} : D'acter de la conclusion du marché n°23.074 avec la société ACHILLE SAS (SIRET n°809 721 673 000 30) située 59 avenue de l'Union à Tourcoing (59200) en vue de bénéficier de prestations de transport adapté pour un agent de la Ville en situation de handicap.

Article 2 : En référence au devis D220955, le marché est conclu pour un montant de 70.00 € HT par aller-retour soit 77.00€ TTC. Considérant le temps de travail de l'agent concerné le montant maximum du marché étant estimé à 7 000 euros HT.

Article 3 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le 22 MAI 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : 22 MAI 2023